



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SU Nouvelle-Calédonie
ADMINISTRATIVE SUD

20 JUIL. 2023

Contrôle de légalité

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Absents :

M. Jérôme SIRET

Mme Sonia MAHOSSEM

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 21

Délibération n° 52/2023

Objet : Autorisation de signature d'actes relatifs à la mise à disposition d'un équipement communal au profit de l'AFMI dans le cadre de l'installation prochaine du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Exposé des motifs :

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'accompagner le développement d'actions culturelles auprès de la population, d'animer le village et de favoriser l'émergence d'activités culturelles, la commune met à disposition jusqu'au 31 décembre 2023 le lot 194 section Village de Boulouparis (NIC : 608581-1216) au profit de l' « **association de formation de musicien intervenant** » (AFMI) dans le cadre du déploiement du dispositif provincial « Orchestre à l'école » et de l'installation prochaine du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE :****Article 1 :**

D'habiliter le maire à signer tout acte avec « l'association de formation de musicien intervenant » (AFMI) dans le cadre de la mise à disposition à titre gracieux (hors charges) du lot 194 section Village de Boulouparis (NIC : 608581-1216) et de son équipement communal nécessaire pour la pratique de cours de musique.

Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1^{er} adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>3^{ème} adjointe</i> Valentine TOFIL 
<i>4^{ème} adjoint</i> Henri POIROI 	<i>5^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET 	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET 	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 
<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM 	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN 	
Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le!.....			
<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 			